

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Délibération n° <b>2748/2020</b>	<b>Objet</b> : Approbation de l'indemnité de conseil au titre de l'activité de conseil 2019 attribuée aux comptables du trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements publics Locaux.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt, le 15 décembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 décembre 2020, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

**Présents** : Alphonse BOYE, Maire.

Alain BOUKRIS, Vanessa HANNI, Nicolas BRAGARD, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Céline MONASSA, Caroline DELISSE, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Mehdi BELLOUTH, Samantha CRISIAS, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Florence TORRECILLA représentée par Alain BOUKRIS, Roland TIBI représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT.

**Absents** : /

Monsieur Jean-Pierre VANHAVERE a été nommé secrétaire de séance.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-1 ;

**VU** l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983, notamment l'article 3, relatif aux modalités de paiement de cette indemnité ;

**VU** l'analyse financière rendue par Monsieur Éric BLANCHI, Receveur Municipal ;

**VU** le décompte présenté par le Receveur Municipal, Monsieur Éric BLANCHI, joint en annexe ;

**VU** l'avis favorable de la Commission finances en date du 5 décembre 2020 ;

**CONSIDERANT** que Monsieur Éric BLANCHI peut prétendre à cette indemnité ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**A la majorité, 24 voix pour, 3 voix contre (Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES)**

**ARTICLE 1 : DEMANDE** le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

**ARTICLE 2 : DIT** que cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Éric BLANCHI pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

**ARTICLE 3 : ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, pour un montant brut de 1 221,52 € au titre de 2019.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 15 décembre 2020

  
 Alphonse BOYE  
 Maire de Marolles-en-Brie